AR Prefecture

047-214701955-20230316-DEL332023-DE Reçu le 22/03/2023



DEPARTEMENT LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT NERAC

CANTON NERAC

Nombre de conseillers

en exercice: 29

29 21

Présents : Votants :

25

OBJET

Cession d'un lot au lotissement Plaisance – Parcelle section BD n°100

N° 033/2023

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 16 mars 2023

L'an deux mille Vingt-et-Trois, le 16 mars à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 10 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents: Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, GELLY, SANCHEZ, CASEROTTO Adjoints au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, DAVID, BOZZELLI, GOLFIER, IBN-SALAH, Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, DESSAINTS, GARBAY, DULOUARD, FONTANEL, GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés:

Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.

Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD.

Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.

Monsieur BARRERE qui a donné pourvoir à Monsieur SANCHEZ.

Mesdames SERRES-SOLANO et PRADO et Monsieur VICENTE.

Absent non excusé:

Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame FONTANEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 24 janvier 2023 a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR: Madame BUSQUET

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune de Nérac a procédé à la viabilisation d'un terrain situé boulevard Gaujac, permettant d'offrir 22 lots à la vente.

Sept d'entre eux sont d'ores et déjà vendus et 2 sont sous compromis.

Une option d'achat a donc été déposée courant février 2023 pour l'un d'entre eux, représentant une contenance approximative de 312 m² pour la somme de 29 640 € T.T.C.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur le principe de cette cession, afin de lever l'option, puis de sceller l'accord conclu avec l'acquéreur par un avant-contrat selon les termes habituels, à savoir l'obtention du prêt bancaire, et l'accord concernant le permis de construire.

AR Prefecture

047-214701955-20230316-DEL332023-DE Reçu le 22/03/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL Considérant l'exposé du Maire Après en avoir délibéré DECIDE à l'UNANIMITE

- ➤ D'approuver la cession du lot numéroté 19 sur le document d'urbanisme original, et cadastré section BD n°100, au bénéfice de Madame Christelle CORDONNIER, avec faculté de lui substituer toute personne physique ou morale, dont elle demeurera solidaire le cas échéant.
- ➤ Que le prix total en est de 29 640 € T.T.C.
- > Que tous les frais d'actes relatifs à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.
- ➤Le produit de la vente sera enregistré au budget annexe « les Clos d'Albret ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sousprefecture de Nérac le

Et de la publication à Nérac le

to Admin

Le MAIRE,

